quoi encore ne pas écrire des *alinéas*, comme on écrit des *paragraphes ?* Pourquoi ne pas écrire également des *agendas*, des *exéats*, des *duplicatas*, des *erratas*, des *quiproquos*, des *quatuors*, etc., tous mots sur lesquels la langue française a mis sa marque et qui sont devenus d'un usage courant ? Restreignons les exceptions dans l'intérêt des écoliers et des étrangers qui veulent apprendre à écrire notre langue.

Une autre matière à réforme, selon M. Michel Bréal, ce sont les noms composés. " Nos manuels, dit-il, veulent qu'on orthographie des *porte-plume*, parce que dans chacun il n'y a qu'une plume ; mais ils demandent qu'on écrive un *porte-cigares*, parce que l'étui contient ou peut contenir plusieurs cigares. Ce sont là de pures subtilités." Dans le même ordre d'idées, doit-on dire des villageois en *casquette ou en casquettes ?* du sirop de *groseille* ou de *groseilles ?* des oiseaux qui voltigent de *fleur en fleur* ou de *fleurs en fleurs*, etc.? Je voudrais qu'il fût entendu que chacun ici écrira comme il voudra, et qu'il adoptera l'orthographe qui lui paraîtra rendre le mieux sa pensée.—Quant au trait d'union, ne pourrait-on pas, " lorsqu'un mot composé est devenu assez familier à notre esprit pour que nous cessions de faire attention aux éléments dont il se compose, en faire la soudure," c'est-à-dire supprimer le trait d'union, ce qui ferait rentrer le mot composé dans les mots simples, qui suivent la règle générale ? On écrit un *portefaix*, un *portefeuille*, etc., sans trait d'union ; pourquoi en mettre un à *porte-plume*, *porte-monnaie*, *porte-allumettes*, etc.?

Enfin la règle des participes elle-même, selon M. Michel Bréal, pourrait être beaucoup simplifiée. On nous dit qu'il faut écrire : *la maison que j'ai vu construire et la maison que j'ai vue tomber ;* mais dans les deux cas la syntaxe est la même. *Vu* a pour vrai régime l'infinitif, avec lequel il ne forme pour ainsi dire qu'une expression, et par suite devrait toujours rester invariable. Dans le deuxième cas, pas plus que dans le premier, ce n'est pas la maison que j'ai vue ; ce que j'ai vu, c'est *la maison qui tombait*, c'est le fait que la maison tombait.

Telles sont les principales réformes que propose M. Michel Bréal. Il suffirait de parcourir la grammaire pour en trouver une foule d'autres qu'il serait tout aussi facile de justifier et de réaliser. Pourquoi *vingt* et *cent*, qui prennent la marque du pluriel quand ils sont considérés comme des unités particulières, restent-ils invariables quand ils sont suivis d'un nombre ? On pourrait décider qu'ils seront toujours invariables comme leurs congénères. Pourquoi *mille* ne s'écrirait-il pas toujours *mille ?* Pourquoi *nu*, *demi*, *feu*, *approuvé*, etc., ne suivraient-ils pas la règle générale et ne s'accorderaient-ils pas toujours avec le nom auquel ils se rapportent, qu'ils le précèdent ou qu'ils le suivent ? Pourquoi n'écrirait-on pas *nue* tête comme on écrit tête *nue ; approuvée* l'écriture ci-dessus, comme écriture *approuvée ?* Il n'est pas possible que je prononce ni que j'écrive *nu* ou *approuvé* sans savoir à quoi ils se rapportent.

Ces exemples sont en nombre plus que suffisant pour justifier une réforme : on ne pourrait même pas proposer toutes ces simplifications à la fois ; il serait à craindre qu'elles n'apportassent des troubles trop rapides et trop violents dans les habitudes orthographiques. Mieux vaudrait les échelonner sur un laps de temps plus ou moins considérable, selon leur importance et la facilité qu'elles trouveront à se faire adopter.

Mais que la réforme s'étende à un nombre de cas plus ou mois grand, je voudrais qu'en dehors et au-dessus du phonétisme et de l'étymologie, puisqu'on ne peut les prendre comme bases ni l'un ni l'autre, elle s'inspirât de ce principe général : *Le changement proposé est-il une simplification ? facilite-t-il la connaissance de l'orthographe ? Si oui, il est bon, il faut*